

**Assemblée générale**Distr.: Limitée  
8 mars 2004Français  
Original: Anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**  
Sous-Comité juridique  
Quarante-troisième session  
Vienne, 29 mars-8 avril 2004  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*  
**État et application des cinq traités  
des Nations Unies relatifs à l'espace**

**Proposition de projet de résolution relatif à l'application du  
concept juridique d'“État de lancement” destiné à être  
présenté à l'Assemblée générale pour examen**

**Document de travail soumis par l'Allemagne, l'Autriche,  
la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande,  
la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Norvège,  
les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque,  
le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède  
et la Suisse**

Comme suite à l'examen de ce point en 2003 par le Sous-Comité juridique à sa quarante-deuxième session et par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-sixième session, les États membres de l'Agence spatiale européenne et les États ayant conclu des accords de coopération avec celle-ci proposent à nouveau, en vue de son examen par le Sous-Comité juridique à sa quarante-troisième session et par le Comité à sa quarante-septième session, le texte du projet de résolution reproduit dans le document A/AC.105/L.249.

---

\* A/AC.105/C.2/L.247.

